

Conditions d'adhésion à l'ACLF

Association des correcteurs de langue française

• Qui peut adhérer ?

Pour adhérer à l'ACLF, il faut être un correcteur professionnel, ce qui implique :

- d'avoir suivi une formation de correcteur dispensée par l'un des organismes suivants :
Formacom, Estienne, CEC, Asfored, EMI-CFD*

et

- d'être ou d'avoir été employé en tant que correcteur pendant au moins trois ans (derniers bulletins de salaire des années concernées à l'appui)

ou

- d'être correcteur indépendant pouvant justifier de trois années d'activité continue (listes de clients, factures, attestations ou autres documents significatifs à l'appui).

En outre, les adhérents s'engagent à respecter le code de déontologie des correcteurs, dont ils joindront à leur dossier de demande d'adhésion un exemplaire signé.

Pour les personnes tout juste diplômées, ne pouvant attester trois années d'activité, il est proposé un statut de membre débutant (voir plus bas).

• Comment adhérer ?

Les demandes d'adhésion comprennent :

- le bulletin d'adhésion, à compléter [en ligne](#) ;
- le code de déontologie des correcteurs signé ;
- toutes pièces permettant au demandeur d'étayer son dossier pour justifier des trois années d'activité requises.

Ces documents peuvent être transmis par e-mail ou par courrier postal.

Les demandes seront étudiées chaque trimestre par le conseil d'administration de l'ACLF.

Une fois la demande d'adhésion traitée et acceptée, il sera demandé à l'adhérent de régler la cotisation annuelle, d'un montant de 40 euros.

• Membres débutants

Pour les personnes sortant de formation ou ayant moins de trois ans d'expérience, il existe un statut de membre débutant : ces membres n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales, auxquelles ils peuvent néanmoins participer. Ils ont également accès aux différents services de l'association (boîte à outils, mise en relation...). Le montant de la cotisation est fixé pour eux à 25 euros.

* La formation hors du cadre formel d'un organisme (formation par les pairs ou autre) peut également être reconnue : nous en faire part.